



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Examens et concours

DEC 4

Bureau des concours

**La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités d'Aquitaine**

Vu le décret n°2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 6 février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Le jury du concours de recrutement d'assistants de service social, organisé au titre de la session 2023 est constitué comme suit :

Présidente :

Madame Sonia YASSA – Cheffe de mission auprès du SGRA— Rectorat de Bordeaux


Membres :

Madame Marie-Antoinette DEVILLE – Conseillère Technique – DSDEN des P. Atlantiques
Monsieur Philippe BOUQUIN – Proviseur adjoint - Lycée de la mer– Gujan-Mestras
Monsieur Vincent NAVARRO – APA – DSDEN de la Dordogne

ARTICLE 2 :

Monsieur le secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le


Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL